

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE ANGELINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MATTEA CASALTA
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

OBJET : Développement économique et labellisation de la filière « Corail »

Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,
Madame La Conseillère,

Je tiens particulièrement à vous remercier pour cette question qui est ancrée au cœur de la stratégie que nous impulsions depuis l'adoption, en 2016, du SRDE2i.

Cette stratégie mise en œuvre, donc, dès ce moment-là consiste naturellement à valoriser économiquement notre patrimoine, nos savoir-faire, nos ressources, tout en veillant, dans le même mouvement, scrupuleusement à les protéger et à les défendre contre tous types de prédatations.

Rien ne serait pire, en effet, que de soutenir une dynamique d'abus et d'usure à l'endroit de notre patrimoine environnemental pour de simples raisons économiques ou marchandes.

Je tiens d'ailleurs à souligner, ici, que la démarche que vous évoquez et que vous suggérez pour le corail de Corse consiste, non pas à épuiser une ressource précieuse pour notre île, mais à éviter que des pêcheurs et des artisans d'art, ne perdent leur savoir-faire car concurrencés par des productions souvent asiatiques et de bien piètre qualité, d'ailleurs.

Dire également que cette méthode recoupe, vous savez, ce que nous avons valorisée par ailleurs avec les couteliers de Corse qui subissaient, depuis des années, l'attaque frontale et débridée d'une concurrence non-maîtrisée de fabricants de couteaux prétendument corses élaborés dans d'autres États d'Europe, voire du monde et qui se revendiquaient d'une production insulaire, au simple fait qu'ils mettaient une tête de Maure sur le manche de ces mêmes couteaux.

Par une stratégie d'élaboration de marque, de charte et de système de label, nous avons réussi, me semble-t-il, à initier la protection et la valorisation d'une production ancestrale de notre territoire qui est par ailleurs la marque de son identité.

J'ajoute par ailleurs que c'est ce que nous faisons avec les producteurs et les professionnels des plantes aromatiques et médicinales, en collaboration là-aussi, avec le conservatoire botanique de Corse de l'O.E.C. Tout ceci donnera lieu, en plus de la création de cluster qui est désormais actée, à la création d'une zone d'activité dédiée sur la commune de FIGARI.

Concernant le corail, comme vous le soulignez, il s'agit bien là d'une ressource particulièrement protégée et nous devons être très prudents afin de ne pas éveiller des appétits que la réglementation stricte, qui est en vigueur depuis les années 80, a réussi à limiter sans pour autant les éteindre totalement.

Concevoir le label que vous préconisez suppose trois niveaux d'actions :

- Le premier, c'est que nous partions d'abord du constat de la spécificité de notre corail, ce qui implique que nous caractérisions ces particularités d'un point de vue scientifique. C'est une démarche qui suppose bien sûr, notamment, l'implication de notre Université.
- Deuxième démarche qu'il faudra mettre autour d'une table, ceux qui collectent et ceux qui transforment afin que tous les acteurs, et pas simplement l'une des branches de la même chaîne de valeur et de décision, partagent constat et enjeux en vue d'élaborer un mécanisme de labellisation et de soutien que notre conseiller et ami Tony Poli a, par ailleurs, rappelé de ses vœux concernant, dans des méthodes et objectifs analogues, la question de la Lauze qui a déjà donné lieu à une réunion, comme nous nous étions engagés, et qui donnera lieu, à la rentrée, à une réunion plus large qui associera cette fois-ci, non pas simplement les techniciens et les services, mais les élus et l'ensemble des groupes, de manière générale.
- Troisièmement, nous pourrions envisager une contrepartie, et je vais être précis, qui nous permettrait d'allier une politique de soutien à la filière et donc de protection pour que, par exemple, pour chaque euro investi dans l'indemnisation de la filière, un euro soit investi par ailleurs pour la protection de la ressource.

Nous n'inventons rien, c'est mis en œuvre par ailleurs et l'on pourrait, le cas échéant, y réfléchir.

Je vous propose donc, très concrètement, que nous organisions, dans des délais assez proches, pourquoi pas en tout début d'année, une première réunion notamment avec l'ensemble des offices et agences concernés, de notre Collectivité ainsi, comme je vous l'ai dit, qu'avec l'Université.

Je vous rejoins naturellement et très précisément dans la volonté exprimée d'imaginer un label « corail corse ou de Méditerranée », étant entendu là aussi, que notre objectif reste strictement le même - valoriser une production locale dans le droit fil de notre volonté de soutenir la filière de l'artisanat d'art avec tous nos partenaires, notamment la Chambre des métiers et par extension, l'Université, mais aussi, bien sûr, valoriser et protéger nos ressources qui aujourd'hui peuvent faire l'objet de beaucoup d'appétits et de beaucoup de volonté de prédation.

Je vous remercie.